

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 22 DECEMBRE 2022

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L 2195 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 24.07.2020 visée en préfecture le 05.08.2020 ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en préfecture le 05.08.2020 ;
- Vu la consultation lancée par la ville de GAP, coordonnateur du groupement de commandes constitué par la ville de GAP, son CCAS et la communauté d'agglomération GAP-TALLARD, pour l'acquisition de matériel informatique, logiciels et consommables ;
- Considérant le marché n° 2020200084 conclu avec SFR Société Française du Radiotéléphone (75015 PARIS) sur la base d'un accord-cadre multi attributaire à marchés subséquents conclu sur appel d'offres ouvert ;
- Vu l'article 43 - résiliation pour motif d'intérêt général du CCAG TIC 2009 ;
- Vu les articles 16 - résiliation du contrat du CCAP G-09-20 ;
- Considérant que certains attributaires ne répondent plus, faussant ainsi le jeu concurrentiel ;
- Considérant que les seuils minimums sont atteints ;
- Considérant que les prix proposés lors des remises en concurrence par marchés subséquents s'avèrent être supérieurs de 40 % à ceux des centrales d'achats ;
- Considérant que le principe de bonne gestion contribue à la préservation des deniers publics.

DÉCIDONS

Article 1 :

Le marché n° 2020200084 pour l'acquisition de matériel informatique, lot n° 4 matériel réseau conclu avec SFR Société Française Radiotéléphone (75015 PARIS) est résilié pour motif d'intérêt général, sans indemnité.

Article 2 :

Monsieur le directeur général des services techniques et Madame la directrice des systèmes d'information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le

Le Maire-Adjoint



Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

22 DEC 2022

22 DEC 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_509
Date de la décision :	2022-12-22 00:00:00+01
Objet :	Résiliation du marché n°2020200084 Acquisition de matériel informatique, lot n°4 matériel réseau conclu avec SFR Société Française Radiotéléphone (75015 PARIS) pour le groupement de commandes
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221222-D2022_12_509-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221222-D2022_12_509-AI-1-1_0.xml	text/xml	1019
Nom original :		
D_11906.pdf	application/pdf	50968
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221222-D2022_12_509-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	50968

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 décembre 2022 à 10h14min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 décembre 2022 à 10h15min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 décembre 2022 à 10h16min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 décembre 2022 à 10h16min09s	Reçu par le MI le 2022-12-22